



Audition mineur à la gendarmerie

Par **MARINA**, le **29/03/2011** à **09:11**

Bonjour,

Mon fils a été auditionné par la Gendarmerie, on ne lui a pas demandé sa carte d'identité ni celle de son père, peut-on en faire annuler cette déposition pour vice de forme ?

Par **Tisuisse**, le **29/03/2011** à **12:03**

Bonjour,

Pour quelles raisons cette audition a été faite ? quel âge a votre fils ?

Par **MARINA**, le **30/03/2011** à **09:05**

pour une enquête sur vol de portable dans un collège suite à une plainte, portable qui a été remis par la suite aux parents. Mon enfant à 12 ans et demi

Par **Tisuisse**, le **30/03/2011** à **09:14**

Portable remis aux parents, certes, mais qui a volé ce portable et ce portable a été remis aux parents par qui ? Si vous voulez qu'on vous réponde, il faudrait vraiment nous en dire plus,

sinon impossible de vous orienter.

Par **MARINA**, le **30/03/2011** à **09:39**

portable remis par le collègue, celui qui l'a volé a fini par dire où il l'avait caché.
mon fils se trouvait là au moment du vol, il a tout vu mais n'a pas voulu vendre son camarade.

Par **MARINA**, le **30/03/2011** à **09:48**

aucun adulte au sein du collège a été capable de nous dire ce qu'il s'était réellement passé !!
C'est la parole d'enfants contre enfants ! notre fils a-t-il réellement participé au vol ou bien s'est-il trouvé là au mauvais moment, c'est un cauchemar.

Par **Tisuisse**, le **30/03/2011** à **10:37**

Ce n'est qu'une enquête de routine, dans ce cas, et je pense que votre fils n'a pas été le seul à être auditionné.

Par **MARINA**, le **30/03/2011** à **16:53**

ils étaient 3 à être auditionnés et mon fils a été impliqué du fait qu'il n'ait pas dénoncé son camarade.

Le commissariat nous a demandé de régler le préjudice avec les deux autres camarades, mais si on règle, c'est qu'on valide que notre enfant a été responsable du vol, et c'est ce qui nous gêne. celui qui a volé, a volé de son propre chef, et les deux autres se sont trouvés impliqués par ce que le 1er voulait se débarrasser de ce portable.

Pour le collège, notre enfant a eu une punition pour ne pas avoir dénoncé son camarade et aurait dit donc à son camarade de le jeter, car mon fils n'en voulait pas de se portable. Doit-on le considérer comme voleur pour autant ??

Par **Tisuisse**, le **30/03/2011** à **17:50**

Cessez de défendre à tout prix une bêtise faite par les ados. Certes votre fils n'a peut-être pas commis ce vol mais, ayant assisté à ce vol et ne l'ayant pas dénoncé, il s'est rendu complice du vol, complicité prévue et réprimée par le code pénal en sachant que les complices sont passibles des mêmes sanctions que les auteurs eux-mêmes. Voilà pourquoi votre fils a été impliqué dans ce vol et voilà pourquoi les parents sont responsables des actes commis par leurs enfants.

Par **billet**, le **05/04/2011** à **09:01**

Bonjour,

vous avez du, de toute façon prendre connaissance de l'audition de votre fils mineur ?

Si on ne lui a pas demandé sa carte d'identité c'est simplement que la carte d'identité n'est pas obligatoire en France. Paradoxe, ce qui est obligatoire c'est de pouvoir justifier de son identité.

Cordialement